



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/001

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019  | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29 | <b>Etaients présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 22                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| VOTANTS 27                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                           | <b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                           | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RESTREINTS ENTRE LA COMMUNE ET LE SIVM

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande du SIVM de bénéficier d'une prestation de services portant sur un nombre limité de missions administratives ou techniques, réalisées par une partie des services et des agents de la commune de Villennes-sur-Seine disposant des compétences nécessaires,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de mutualisation de services restreints avec le SIVM et tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**DECIDE** qu'en contrepartie, la commune de Villennes-sur-Seine refacturera au SIVM (de manière rétroactive, à compter de la date de début de réalisation des prestations) les charges engagées pour la réalisation des services restreints.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 22 février 2019



Le Maire,  
Michel PONS



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/002

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019	L'an deux mille dix neuf Le 21 février à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 15 février 2019	<b>Etaients présents :</b> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 22 VOTANTS 27	<b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE
	<b>Ont donné pouvoir :</b> Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Maire a exposé au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France.

**CONSIDERANT** que ce contrat a pour objet la réalisation des opérations suivantes pour un montant total de 3.760.000 € HT.

- 1) Extension et réhabilitation de la Maison des Associations pour 760.000 € HT ;
- 2) Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire pour 3.000.000 € HT.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le programme des opérations présenté et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier présenté en séance.

**S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.

- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de 3 ans à compter de son approbation
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1.000.000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 22 février 2019

Le Maire,

Michel BONIS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/003

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019  | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29 | <b>Etaient présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 22                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VOTANTS 27                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                           | <b>Etaient absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                           | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION**  
**D'ÉCHANGES PARTENARIAUX SECURISES AVEC LA DIRECTION**  
**DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DES YVELINES**  
**PORTANT SUR LES DONNEES STATISTIQUES RELATIVES A LA**  
**DELINQUANCE**

Le Conseil Municipal,

**VU** la convention d'échanges partenariaux sécurisés émanant du Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines,

**CONSIDERANT** que la convention a pour objet de dématérialiser la transmission d'informations et de sécuriser les transferts numériques de documents à caractères confidentiels ou liés au respect des règles concernant le secret professionnel

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'échanges partenariaux sécurisés établie entre la Mairie de Villennes-sur-Seine et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines.

DIT que la convention pourra être résiliée à tout moment à la demande d'une des deux parties.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 22 février 2019



Le Maire,  
Michel PONS





# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/004

<p>DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019</p> <p>DATE D’AFFICHAGE : 15 février 2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 22 VOTANTS 27</p>	<p>L’an deux mille dix neuf Le 21 février à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.</p> <p><b>Etaients présents :</b> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE</p> <p><b>Ont donné pouvoir :</b> Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN Laurent MALBOIS à Michel PONS</p>
---	---

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

### DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Conseil Municipal,

**VU** l’article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que la Commission municipale des Finances s’est réunie le 11 février 2019,

**Après en avoir délibéré à L’UNANIMITE,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2019 suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 22 février 2019

Le Maire  
Michel PONS



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

#### **Commission des Affaires Financières du lundi 11 février 2019**

##### 1/ Environnement global des collectivités locales en France

Pour mémoire, notons les éléments suivants :

- Lors du quinquennat de François Hollande, la loi de Finances pour 2015 avait prévu une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 3,67 milliards d'euros par an pour la période 2015 à 2017. En effet, le budget triennal de l'Etat, inclus dans le PLPFP 2014-2019 prévoyait un plan d'économies de 50 milliards d'euros dont 11 milliards pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au détriment des collectivités locales dont les communes et les intercommunalités. En 2017, le nouveau Président de la République avait promis lors de son élection que la DGF ne serait plus réduite. Effectivement l'enveloppe globale de la DGF n'a pas été réduite, mais la part attribuée à certaines communes a été diminuée au profit de la part de communes « dites moins riches ». Villennes-sur-Seine est du mauvais côté ;
- La loi avait prévu également un renforcement de la péréquation, qui consiste à faire payer aux communes jugées les plus riches une participation au profit des communes jugées les plus pauvres pour atténuer les effets de la baisse de la DGF. Cette hausse des dotations dans le fonds de péréquation (FPIC) est financée par une baisse des allocations compensatrices de fiscalité locale et une hausse des contributions au FPIC ;
- La loi SRU a imposé aux collectivités locales de construire des logements aidés avec un objectif de 25 % de logements aidés à l'horizon 2025. Les communes payent depuis plusieurs années des pénalités quand elles n'ont pas leur quota de logements aidés ;
- La croissance en France devrait rester de l'ordre de 1 % en 2019. Cela pèsera sur les ressources des collectivités locales qui de ce fait progressent faiblement alors que par exemple, les charges sociales et les frais de fonctionnement progressent plus rapidement ;
- La mise en place de grandes intercommunalités n'a pas entraîné d'économie pour les communes. Au contraire, ces grands EPCI ont engendré des coûts supplémentaires sans faire bénéficier les communes d'économies d'échelle ;
- En sens inverse, la forte baisse des taux d'intérêt à court et long termes a permis une réduction significative des frais financiers, attisée par une concurrence accrue entre banques.

##### 2/ Quelles conséquences financières pour la commune de Villennes-sur-Seine ?

- La DGF versée à notre commune a été de 681 k€ en 2013, de 639 k€ en 2014, de 538 k€ en 2015, 438 k€ en 2016, 354 k€ en 2017 et de 316 k€ en 2018. Soit une baisse de 365 k€ en 5 ans

- Le coût du FPIC qui était à sa création de 8 k€, a été de 31 k€ en 2013, de 65 k€ en 2014, de 88 k€ en 2015, de 54 k€ en 2016, de 72 k€ en 2017 et de 71 k€ en 2018. Soit une charge supplémentaire multipliée par plus de 9 en 6 ans.
- La loi SRU a coûté 82 k€ à notre commune en 2013, 128 k€ en 2014, 95 k€ en 2015. En 2016, le coût est stable à 96 k€, puis porté à 115 k€ en 2017. En 2018 il est de 107 k€.
- Les attributions de compensation versées par GPS&O font l'objet d'un recours de la part de 7 communes de l'ex-CA2RS dont la nôtre ; recours non terminé ;

Ces 3 premiers éléments ont pesé négativement sur notre budget de fonctionnement 2018 pour un coût total de 430 k€, par rapport au budget de l'année 2013.

Aucun élément positif concernant l'évolution de ces postes ne peut être anticipé pour le BP 2019.

### 3/ Première analyse du budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement 2018 (et les DM) prévoyait des recettes de 6 206 k€ (hors excédents antérieurs qui s'élèvent à 1 515 k€) pour des dépenses de 6 147 k€, soit un excédent de fonctionnement prévisionnel de 59 k€.

Les recettes 2018 ont finalement été de 6 250 k€ (*sous réserve d'éventuelles dernières écritures*).

Les dépenses 2018 ont été de 6 037 k€, soit un excédent de fonctionnement de 213 k€ (à ce jour).

Une stricte gestion des dépenses de fonctionnement en 2018 et quelques bonnes surprises de recettes ont permis de clôturer l'année 2018 avec cet excédent de 213 k€. (Ces chiffres tiennent compte des coûts supplémentaires et baisses de recettes expliqués précédemment en partie 2).

En effet, quelques bonnes surprises notamment **côté Recettes** :

- Les droits de mutation de 704 k€, au lieu de 538 k€ budgétés ;
- Des produits exceptionnels pour 10 k€ de plus que prévus ;

Cependant, le parking du Commerce et le PSR ont rapportés 60 k€ de moins que prévus.

#### **Côté Dépenses :**

- Des dépenses plus faibles que budgétées dont l'entretien de terrain pour un écart de - 14 k€ par rapport au budget ;
- Fêtes et cérémonies : - 6 k€ par rapport au budget ; Frais de catalogues de - 6 k€ ;
- La baisse des taux d'intérêt et la renégociation de certains prêts avec le Crédit d'Agricole d'Île de France ont réduit régulièrement nos frais financiers qui passent de 134 k€ en 2014 à 115 k€ en 2015, 93 k€ en 2016, 79 k€ en 2017, 69 k€ en 2018. Soit 17 k€ de moins que prévus au budget 2018 ;

En sens inverse, quelques petites mauvaises surprises en termes dépenses supplémentaires : des frais de transport pour 10 k€.

### 4/ Première analyse du budget d'investissement 2018

Le budget d'investissement 2018 prévoyait des recettes de 6 596 k€ et des dépenses pour 6 496 k€, soit un suréquilibre.

Les recettes 2018 ont finalement été de 5 019 k€ (hors virement de la section de fonctionnement de 1 575 k€) pour des dépenses de 6 462 k€.

**Côté Recettes :** notons un nouveau prêt au Crédit Agricole en décembre 2018 de 800 k€ soit une augmentation nette de la dette de 400 k€, les subventions du département, de la région Ile de France pour le terrain de football synthétique, ainsi que la participation du Club de Tennis au financement de la bulle.

**Côté Dépenses :** les investissements corporels et incorporels réalisés et payés en 2018 se sont élevés à 1 380 k€ (pour ceux budgétés) auxquels s'ajoutent 120 k€ (pour ceux non budgétés), soit au total 1 500 k€ pour 2018. Cela a concerné principalement :

- 663 k€ pour les écoles dont celle du Pré Seigneur pour la partie la plus importante
- 212 k€ pour l'acquisition de la parcelle Arzilli, près des anciens tennis
- 182 k€ pour la bulle du tennis
- 67 k€ pour la première partie de l'aménagement de l'entrée de Villennes-sur-Seine
- 26 k€ pour les parcs de Marolles et Fauvel
- 22 k€ pour l'achat de la Zoé de la police municipale et ses équipements spéciaux.

5/ Notre stratégie financière pour 2019

- Concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement : nous souhaitons poursuivre notre politique de maîtrise de nos dépenses et rester attentifs à l'évolution de nos recettes : attributions de compensation, droits de mutation, recettes du stationnement du parking du Commerce, recettes de la restauration...
- Concernant l'endettement de notre commune : notre stratégie a permis de réduire l'endettement de la commune à 3,3 millions d'euros fin 2018 et ainsi maintenir notre dette à un faible niveau (700 euros environ par habitant). Rappelons que notre endettement était en début d'année 2015, de 4,1 millions d'euros, soit une baisse de la dette du budget communal de 800 k€ environ en 4 ans ;

Pour 2019, nous nous efforcerons de maintenir l'endettement de la commune au niveau actuel de 3,3 millions d'euros (hors opération de la Maison médicale qui fera l'objet d'un budget annexe) ;

Dette en capital au 01/01/2019

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	TAUX FIXES	TAUX VARIABLES	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2019
Crédit Agricole Mutuel de Paris	8	2	6	2 092 709.63
Crédit Local de France	7	5	2	540 402.49
Société Générale	2	2	0	145 037.77
Caisse des Dépôts et Consignations	1	1	0	506 666.74

- Concernant les taux d'imposition en faveur de notre commune : nous souhaitons maintenir en 2019 les taux au niveau actuel de 2018. Nos taux communaux restent légèrement supérieurs au niveau de ceux de 2005.

#### 6/ Les principaux investissements 2019

Pour 2019, hormis la maison médicale à construire en 2019 / 2020 et qui fera l'objet d'un budget annexe à voter, il n'y a pas de nouveaux investissements importants.

Nous aurons à poursuivre notre politique d'investissements en 2019 à partir des budgets votés en 2018 et notamment dans les domaines suivants :

- Réhabilitation et extension de la Maison des Associations
- Investissements en sécurité et en vidéo protection ;
- Poursuite de la mise aux normes de nos bâtiments ;
- Poursuite de l'aménagement des berges de Seine ;
- Bulle de tennis (achèvement) ;
- Hangar nautique ;
- Entrée de Ville ;

#### 7/ Les points d'interrogation pour 2019 ?

Ils sont au nombre de 3 principalement :

- Quelle sera l'augmentation des bases votée par l'Assemblée Nationale ?
- Comment le gouvernement va compenser la nouvelle baisse de la taxe d'habitation et avec quelle règle d'une année à l'autre, pour celle déjà pratiquée en 2018 ?
- L'Etat va-t-il continuer à réduire notre D.G.F. ?





# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/005

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019  | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29 | <b>Etaient présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 22                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VOTANTS 27                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                           | <b>Etaient absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                           | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Affiché en Mairie  
le 25 février 2019**

### CREATION D'UN BUDGET ANNEXE 2019 « MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Villennes-sur-Seine est propriétaire d'un terrain non bâti situé Rue du Pré aux moutons, d'une superficie de 52 185m<sup>2</sup>, cadastré AN n° 847 et inscrit au patrimoine communal, dont une partie accueillera la réalisation d'une maison médicale pluridisciplinaire qui sera louée à différents professionnels de santé,

**CONSIDERANT** que les opérations relatives à la création de cette maison médicale et ses aménagements extérieurs doivent être inscrits au sein d'un nouveau budget annexe afin de ne pas interférer dans l'économie du budget de la Ville et d'individualiser les risques associés à cette opération,

**CONSIDERANT** la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et des recettes nécessaires à la création de cette maison médicale et de ses aménagements extérieurs, et d'appliquer le régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur cet investissement.

**CONSIDERANT** que le Code Général des Impôts impose que la création de ce budget soit soumise à la TVA, (construction d'un immeuble neuf dans le cadre d'une activité économique entraîne la taxation à la TVA d'une livraison à soi-même).

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**DECIDE** la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « budget annexe de la Maison Médicale» dans le but de retracer toutes les opérations relatives à cet investissement et à la gestion de cet investissement.

**D'ADOPTER** le budget primitif du budget annexe « Maison Médicale »,

**D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents découlant des décisions.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE,  
Le 22 février 2019

Le Maire,

Michel PONS



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Michel PONS". The signature is written in a cursive style and is positioned over the printed name "Michel PONS".



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/006

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019	L'an deux mille dix neuf Le 21 février à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 15 février 2019	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 22 VOTANTS 27	<b><u>Etaient présents :</u></b> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.
	<b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE
	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b> Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

**Affiché en Mairie**  
**le 25 février 2019**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal,

**VU** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte et de valoriser l'évolution de carrière de plusieurs agents,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 comme suit :

## FILIERE ADMINISTRATIVE

### SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adj. Administratif territorial

Temps de travail : 35 heures

### CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adj. Administratif territorial ppal. 2<sup>ème</sup> classe

Temps de travail : 35 heures

### SUPPRESSION DE 2 POSTES

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adj. Administratif territorial ppal. 2<sup>ème</sup> classe

Temps de travail : 35 heures

### CREATION DE 2 POSTES

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adj. Administratif territorial ppal. 1<sup>ère</sup> classe

Temps de travail : 35 heures

## FILIERE SOCIALE

### SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux

Grade : Agent social territorial

Temps de travail : TNC 27 heures

### CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux

Grade : Agent social territorial principal 2<sup>ème</sup> classe

Temps de travail : TNC 27 heures

## FILIERE TECHNIQUE

### SUPPRESSION DE 2 POSTES

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 35 heures

### CREATION DE 2 POSTES

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe

Temps de travail : 35 heures

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2019 de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 22 février 2019

Le Maire,

Michel PONS

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/007

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019  | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019     | <b>Etaient présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29 | <b>Etaient absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| PRESENTS 22                               | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| VOTANTS 27                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION DE POSTE – FILIERE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,

**VU** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

**CONSIDERANT** que suite à la démission de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en juillet 2018, il est nécessaire d'augmenter les effectifs du service de la Police Municipale, et qu'il apparait plus judicieux de créer un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet, dont les missions correspondent mieux aux besoins de la commune,

**Après en avoir délibéré à 26 voix « POUR » et 1 abstention : Marcel DJOURNO,**

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 comme suit :

**FILIERE POLICE MUNICIPALE**

**Création d'un poste**

Cadre d'emploi : Agent de Police Municipale

Grade : Gardien-Brigadier à temps complet

Temps de travail : 35 h

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi seront inscrits au budget 2019 de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 22 février 2019



Le Maire,

Michel BONIS





## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/008

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019	L'an deux mille dix neuf Le 21 février à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 15 février 2019	<b>Etaients présents :</b> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 22 VOTANTS 27	<b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE
<b>Affiché en Mairie le 25 février 2019</b>	<b>Ont donné pouvoir :</b> Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

### MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT D'ELUS

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-18, R.2123-22-1,

**CONSIDERANT** que les frais exposés dans l'exercice des fonctions de Maire, Adjoint et Conseiller municipal donnent droit au remboursement de ceux-ci lorsqu'ils s'exécutent dans le cadre de mandats spéciaux présentant un intérêt local.

**Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » : Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Laurent MONIN), Valérie THOMASSEN et Marcel DJOURNO et 2 abstentions : Michel BASSEVIEZ (+ pouvoir Leïla CARICHON).**

**DONNE** mandat spécial à Monsieur Michel PONS, Maire, et Monsieur Jacky TOUATY Conseiller Municipal délégué aux Sports, pour un déplacement dans le cadre de la cérémonie de remise du label « Ville Active et Sportive » dans la commune d'Angers du vendredi 08 février au samedi 09 février 2019.

**PRECISE** que les frais inhérents à cette mission seront remboursés sur présentation d'un état de frais.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 22 février 2019



Le Maire,

Michel PONS



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/009

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019  | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29 | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 22                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| VOTANTS 27                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                           | <b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                           | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Affiché en Mairie**  
**le 25 février 2019**

### AVIS SUR LE PROJET DE PLUI DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** la délibération n°CC\_2016\_04\_14\_22 du 14 avril 2016 fixant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

**VU** la délibération n°CC\_2016\_04\_14\_23 du 14 avril 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et fixant les modalités de concertation avec la population,

**VU** la délibération de la Communauté Urbaine GPS&O n°CC\_2017\_03\_23\_01 du 23 mars 2017 et la délibération du conseil municipal n°33/2017 du 11 mai 2017 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

**VU** la délibération n°CC\_2018\_12\_11 du 11 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation,

**VU** l'arrêt du PLUi par le Conseil de la Communauté Urbaine en date du 11 décembre 2018,

**VU** le dossier d'arrêt de projet du PLUi de la Communauté Urbaine et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

**CONSIDERANT** la synthèse de l'avis de la commune annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que les orientations du PLUi entraîne une densification importante du tissu urbain, contraire au développement harmonieux et équilibré de notre territoire sans prendre en compte les conséquences techniques et financières sur le fonctionnement des services publics, les équipements et les infrastructures rendus nécessaires par l'apport démographique,

**CONSIDERANT** que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) comportent des erreurs de zonage et ne sont pas conformes aux souhaits de la commune qui sollicite l'abandon de l'OAP de Breteuil afin de respecter les contraintes géographiques existantes (cônes de vue, carrières souterraines, lisières de zones pavillonnaires) et la redéfinition de l'OAP de Fauveau,

**CONSIDERANT** qu'en l'état, ce PLUi et ses annexes portent atteinte aux intérêts de la commune et de la qualité de vie des habitants et que seul un réexamen des OAP communales permettrait de donner un avis favorable sur ce document,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**EMET** un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2018 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 22 février 2019

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/010

|                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>DATE DE CONVOCATION :<br/>15 février 2019</p> <p>DATE D’AFFICHAGE :<br/>15 février 2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :<br/>EN EXERCICE 29<br/>PRESENTS 22<br/>VOTANTS 27</p> | <p>L’an deux mille dix neuf<br/>Le 21 février à 20 heures 15<br/>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.</p> <p><b>Etaients présents :</b><br/>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br/>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE</p> <p><b>Ont donné pouvoir :</b><br/>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br/>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br/>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br/>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br/>Laurent MALBOIS à Michel PONS</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Affiché en Mairie  
le 25 février 2019**

### FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES PROPOSES PAR LA COMMISSION ANIMATIONS, FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les tarifs de participation aux différentes manifestations que la commune va organiser,

**Après en avoir délibéré à L’UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer les tarifs des spectacles comme suit :

- Tarif adultes : 10€
- Tarif réduit (moins de 18 ans) : 5€
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

**DIT** que les recettes sont prévues sur les budgets communaux et seront encaissées par le biais de la régie des recettes droits au comptant divers.

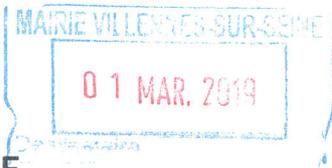
**DIT** que ce tarif sera applicable dès que la présente aura revêtu un caractère exécutoire.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 22 février 2019

Le Maire  
Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/011

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>15 février 2019                               | L'an deux mille dix neuf<br>Le 21 février à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>15 février 2019                                  | <b>Etaients présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29<br>PRESENTS 22<br>VOTANTS 27 | <b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE<br><br><b>Ont donné pouvoir :</b><br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS                                                                                                                                                                                                  |

Affiché en Mairie  
le 25 février 2019

## FIXATION DES TARIFS DES CONCERTS ET SOIREEES MUSICALES PROPOSES PAR LA COMMISSION ARTS, CULTURES ET DECOUVERTESS

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les tarifs de participation aux différentes manifestations que la commune va organiser,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer les tarifs des manifestations et services proposés par la Commission « Arts, Cultures et Découvertes » pour les **concerts et autres soirées musicales** comme suit :

Tarif de l'entrée à la manifestation :

- Adultes : 15€
- Jeunes : 8€

Tarif des assiettes et boissons complémentaires proposées au buffet :

- Assiettes charcuteries/fromage ou demi-portions sucrées : 5€
- Coupe de champagne supplémentaire : 3€
- Vin rouge au verre : 2€
- Verre de cidre ou de boisson non alcoolisée : 1€.

DIT que les recettes sont prévues sur les budgets communaux et seront encaissées par le biais de la régie des recettes droits au comptant divers.

DIT que ce tarif sera applicable dès que la présente aura revêtu un caractère exécutoire.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 22 février 2019

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019	L'an deux mille dix neuf Le 21 février à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 15 février 2019	<b><u>Etaient présents :</u></b> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS :  EN EXERCICE                    29  PRESENTS                        22  VOTANTS                         27	<b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE
<b><u>Affiché en Mairie</u></b> <b><u>le 25 février 2019</u></b>	<b><u>Ont donné pouvoir :</u></b> Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Benoit DALBIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

### DEMANDE DE DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION

VU la motion remise en séance et l'exposé de Madame Dominique CRINON, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine, relative à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue en mairie le 31 janvier 2019 de la parcelle non bâtie AK 183 d'une superficie de 6 ha 06 a 78 ca appartenant à la société IKEA HOLDING FRANCE au profit de la société anonyme d'HLM FRANCE HABITATION pour un montant de 12.000.000 € HT.

Il est connu que la commune a imaginé de longue date l'urbanisation globale du plateau de Fauveau et mené les réflexions afférentes. Dans ce cadre, la commune avait déjà acquis auprès d'IKEA une partie du foncier (5 hectares) sur lesquels elle a entrepris un aménagement mixte avec de l'habitat, des entreprises et une crèche, dans une vision d'ensemble qualitative à long terme, portée par la recherche d'une organisation autour d'un véritable projet d'aménagement paysager de qualité, cohérent, structurant et équilibré.

Le développement des 6 hectares restant à urbaniser sur ce plateau, représentant une superficie conséquente pour une commune comme Villennes-sur-Seine, doit donc se concevoir dans le respect du caractère et de l'histoire du territoire communal, et doit ainsi s'attacher à la recherche de l'équilibre entre la production de logements diversifiés, la création d'emplois et surtout la construction d'équipements et infrastructures nécessaires à un tel développement.

La commune souhaite un développement innovant et intelligent de ce nouveau quartier, notamment sous forme d'un éco-quartier multifonctionnel avec, au cœur de la démarche, une conception urbaine respectueuse de la nature et une architecture respectueuse de l'environnement. Le souci de permettre une appropriation positive par les habitants de l'espace public et des bâtiments doit se trouver au cœur du projet d'aménagement. C'est pourquoi l'équipe municipale considère que l'aménagement de ce terrain doit se faire à l'initiative d'une collectivité garante de l'intérêt public et non par une simple acquisition par des opérateurs privés sans aucun garde-fous, ni condition suspensive.

Le parc existant de logements sociaux sur la commune est déjà géré par trois bailleurs différents. Par conséquent, il est à craindre que l'augmentation de la multiplicité des bailleurs et de nos interlocuteurs, par l'arrivée de France Habitation, rende plus complexe et moins efficient le travail de la commune dans le suivi de la gestion et des affectations de ces logements.

Considérant pour finir que l'absence de concertation préalable, pourtant promise par le vendeur dans le cadre de l'appel d'offre lancé par lui sur le choix de l'acquéreur du terrain, contraint la Commune à faire preuve d'une attitude de précaution et à souhaiter une meilleure implication, ce qui passe par la maîtrise directe du foncier.

Dans ce contexte, il importe que la Commune mène une action forte et collective au travers du Conseil Municipal pour expliquer de manière objective la situation à la population et maîtriser la qualité de l'urbanisation à venir. C'est pour toutes ces raisons que la commune souhaite acquérir le terrain par la voie de la préemption.

***A ce titre, l'Assemblée municipale délibérante***

- Souhaite l'acquisition par la commune de la parcelle AK 183 objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°078672 19 000 13 reçue le 31 janvier 2019,
- Sollicite de la part de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise une délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain sur ce terrain,
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer une demande officielle à cet effet et de faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette procédure de préemption.

***Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***



VILLENES-SUR-SEINE, le 21 février 2019

Le Maire,

Michel PONS